



site : www.aale-aude.com
Secrétaire : walter.edlinger@orange.fr

Mes chers anciens, chers(es) amis(es).

La commémoration du 154^{ème} anniversaire du combat de CAMERONE sera célébrée à CHALABRE le Samedi 22 Avril 2017.

DEROULEMENT.

- 9.40-Rassemblement des porteurs de drapeaux au monument aux morts à côté de l'église Saint Pierre.
- 10.00-Messe.
- 11.00-Dépôt de gerbe au monument aux morts de la commune.
- 11.15-Déplacement en cortège vers la maison natale du Capitaine DANJOU.

DISPOSITIF POUR LE DEPLACEMENT.

- Drapeaux des associations patriotiques (drapeau de l'A.A.L.E. de l'Aude en tête).
- Autorités, présidents des Amicales d'Anciens de la Légion Etrangère, présidents des associations patriotiques, familles, amis et participants.

CEREMONIE devant la maison natale du Capitaine DANJOU.

- Dépôt de gerbes par le président accompagnés par le chef de corps du 4^º régiment Etranger ou son représentant.
- Lecture ou récit du combat de Camerone.
- Honneurs.

L'ensemble de la cérémonie est placée sous l'autorité du président de l'A.A.L.E. sauf pour les personnels mis en place par le 4^ºR.E. qui restent sous l'autorité du chef de détachement, ainsi que les personnels de la Gendarmerie assurant la sécurité qui reste sous l'autorité du gendarme responsable de la mission.

A l'issue de la cérémonie.

- Vin d'honneur offert pour la mairie (à confirmer).
- 13.00-Déjeuner au Moulin de l'EVEQUE à RIVEL.

Les personnels du 4^º Régiment Etranger seront pris en compte par l'amicale pour le déjeuner. (effectifs à confirmer avec la 2eme C.E.V du 4^ºR.E.)

Le Président,
LCL (er) BUSTOS Jean-Paul

« Original signé »

Voici le menu que nous vous proposons.

Feuilleté de st-jacques et saumon et sa salade.

Capa de bœuf braisé, accompagné de pomme de terre et légume du jour.

Saint-honoré et sa crème anglaise

Vin eau

Café

Le prix de la journée, repas compris est fixé à **23,00** euros par personne.

Le restaurant « Le Moulin de l'Evêque » demande que l'effectif « mangeant » lui soit communiquée pour le 13 avril 2017 à 14h00.

En conséquence les personnes souhaitant déjeuner devant IMPERATIVEMENT être inscrites et avoir transmis leur paiement au trésorier avant le jeudi 13 Avril 12 heures (douze heures)

Les **inscriptions** pour le déjeuner ainsi que le règlement par chèque à l'ordre de l'AALE de l'AUDE sont à adresser impérativement **pour jeudi 13 avril 2017 à 12h00 dernier délai** à l'Adjudant (er) CLINCKSPOOR Wim notre trésorier.

Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

COUPON RÉPONSE

A renvoyer **impérativement pour le jeudi 13 avril 2017** accompagné du règlement par chèque à l'ordre de **AALE de l'Aude**

Réponse à adresser à notre Trésorier :

Mr Wim CLINCKSPOOR

13 Rue de l'Orbe

11400 LASBORDES

N° Tél : 04 68 94 85 93

Mr ou Mme _____ participera au déjeuner

Sera accompagné de : _____ personne (s) au prix de **23,00** euros

Chèque d'un montant total de : _____ euros pour le déjeuner.

- **découper le bulletin réponse et envoyer à notre trésorier.**